# CORONAVIRUS [COVID-19]

CRHA
Ordre des conseillers en ressources humaines agréés

## Infographies

Aide financière aux entreprises
Aide financière aux personnes

MISE À JOUR : lundi 20 avril 2020, 9 h

Édité en mars 2020 par l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés

# COVID-19 - **À QUELLE AIDE FINANCIÈRE VOTRE ENTREPRISE A-T-ELLE DROIT ?**

Cette infographie représente notre compréhension actuelle des différentes mesures gouvernementales annoncées.

**Toutes les entreprises**
- incluant les organismes sans but lucratif et les organismes de bienfaisance.

**Programme Actions concertées pour le maintien en emploi (PACME-COVID-19)**
(programme provincial)
- destinée aux organisations qui voudraient profiter de cette « pause » pour accroître les compétences de leur main-d'oeuvre
- aussi accessible aux travailleurs autonomes
- finance les **coûts de formation** : salaire des travailleurs en formation (jusqu'à 25 $ l'heure); honoraires des formateurs (jusqu'à 150 $ l'heure); frais indirects (pour les travailleurs et les formateurs); jusqu'à 10 % des frais d'administration et de gestion
- peut être jumelé aux autres programmes d'aide des gouvernements fédéral et provincial
- offert jusqu'au 30 sept. 2020 ou jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire de 100 M$

**Qui perdent, pour un mois donné, au moins 30 %* de leurs revenus en raison de la pandémie** (par rapport au même mois en 2019)

**Subvention salariale d'urgence**
(programme fédéral)
- l'équivalent de **75 %** du salaire sur la première tranche de 58 700 $
- jusqu'à trois mois, demande renouvelable chaque mois
- mesure rétroactive au 15 mars 2020, concerne les mois de mars, avril et mai
- la mesure vise à maintenir le lien d'emploi

*Pour le mois de mars 2020, la baisse de revenus peut être de 15 %.

## Problèmes de liquidités liés à la pandémie

**Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes**
(fédéral)
- permet aux institutions financières d'accorder des prêts sans intérêt
- max. : **40 000 $**
- ❖PME et OSBL dont la masse salariale en 2019 était entre 20 000 $ et 1,5 M$
- remise de 25 % du prêt s'il est remoursé avant le 31 décembre 2022

**Programme de crédit aux entreprises**
(fédéral)
- Exportation et développement Canada (EDC) et la Banque de développement du Canada (BDC) offrent des garanties aux institutions financières pour permettre aux PME d'accéder à du crédit additionnel
- max. : **6,25M $** pour les PME
- communiquez avec votre institution financière

**Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)**
(provincial)
- administré par Investissement Québec (IQ)
- prêts et garanties de prêts
- min. : 50 000 $
- conditions de crédit assouplies
- communiquez avec IQ : 1-844 474-6367

**Aide d'urgence aux PME**
(provincial)
- administrée par les MRC et les municipalités
- prêts et garanties de prêts jusqu'à 50 000 $
- les coopératives, les OSBL et les entreprises d'économie sociale y sont admissibles

**Aide d'urgence pour le loyer commercial**
(fédéral)
- pour les PME qui peinent à payer leur loyer
- détail à venir

## Allègements fiscaux

**Report d'impôts et d'acomptes provisionnels**
(fédéral et provincial)
- **1er juin 2020** : nouvelle date limite pour transmettre sa déclaration de revenus
- **1er septembre 2020** : nouvelle date limite pour le versement des sommes dues au fisc

**Report des versements de la TPS/TVH**
(fédéral)
- **30 juin 2020** : à l'égard des remises prévues de TVQ du 31 mars, du 30 avril et du 31 mai

**Report des droits de douane**
(fédéral)
- **30 juin 2020** : pour les droits de douane exigibles sur les importations

## Institutions financières > Mesures d'assouplissement

Le Mouvement Desjardins et les six plus grandes banques canadiennes ont annoncé des mesures d'assouplissement pour leurs clients. Communiquez avec votre institution financière.

# COVID-19 - **À QUELLE AIDE FINANCIÈRE AVEZ-VOUS DROIT ?**

Cette infographie représente notre compréhension actuelle des différentes mesures gouvernementales annoncées.

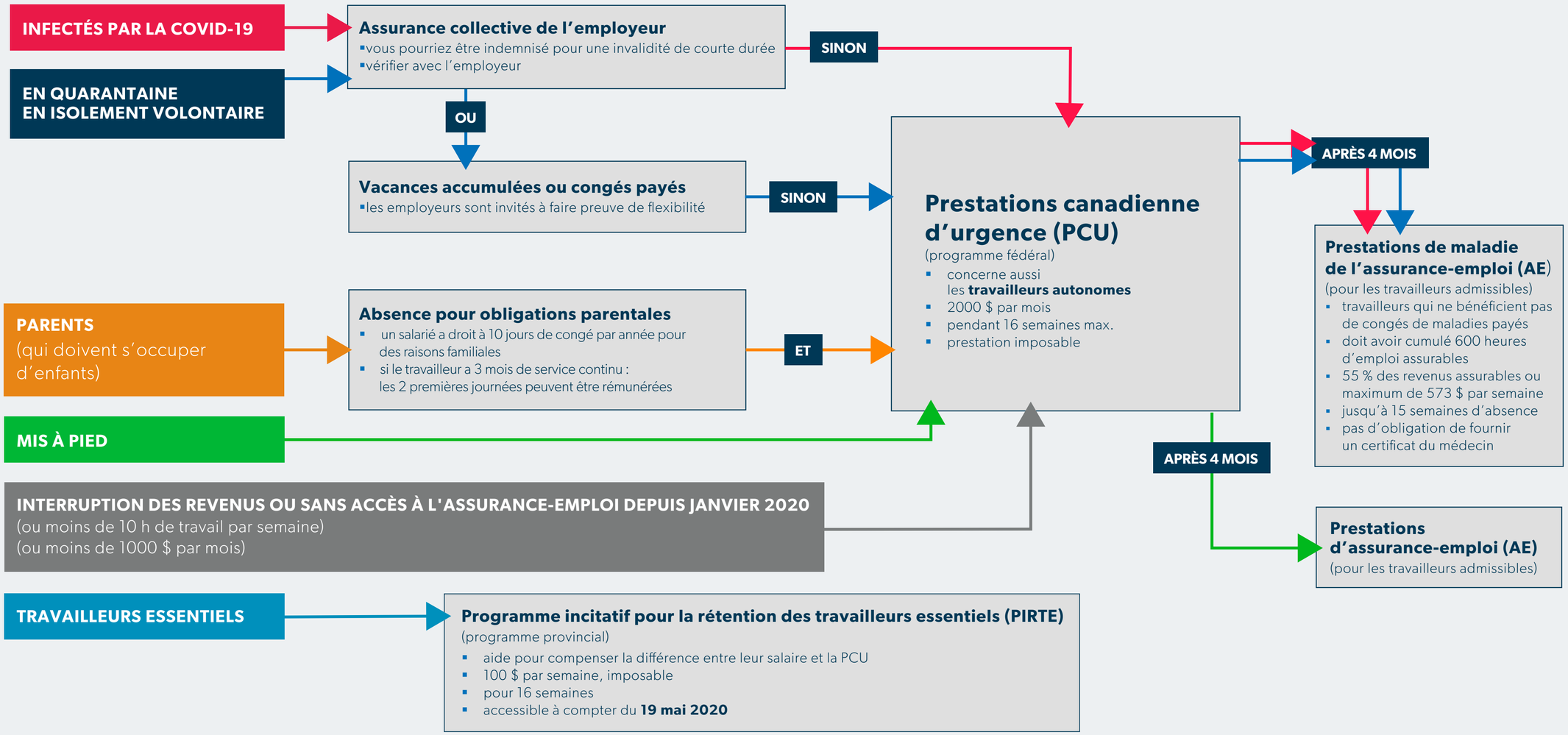

1200, av. McGill College - 14e étage
Montréal QC  H3B 4G7

514-879-1636 / 1-800-214-1609

info@ordrecrha.org

**ordrecrha.org**

CRHA

Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés